

Département de Meurthe-et-Moselle

Métropole du Grand Nancy

**ENQUETE PUBLIQUE**

**PROJET DE CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE  
PUBLIC METROPOLITAIN DES VOIES ET RESEAUX**

**DES LOTISSEMENTS :**

- LES HAMEAUX - LES HAUTS JARDINS - LE CLOS DES SAULES
- LE CLOS DE LA FORET - LE HAMEAU DE SAULX

**ET DE LA RUE DE PRARUPT**

**à SAULXURES LES NANCY 54420**

**Référence : Arrêté DOMANIA 1281 du 24 octobre 2018 du Président de la  
métropole du grand Nancy.**

**Enquête publique du 26 novembre au 11 décembre 2018**

**I - RAPPORT D'ENQUETE**

**II - CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU  
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Francis GERARD  
Commissaire enquêteur





### Localisation des différentes voies à déclasser

Département de Meurthe-et-Moselle

Métropole du Grand Nancy

**ENQUETE PUBLIQUE**

**PROJET DE CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE  
PUBLIC METROPOLITAIN DES VOIES ET RESEAUX**

**DES LOTISSEMENTS :**

- LES HAMEAUX -LES HAUTS JARDINS - LE CLOS DES SAULES
- LE CLOS DE LA FORET - LE HAMEAU DE SAULX

**ET DE LA RUE DE PRARUPT**

**à SAULXURES LES NANCY**

**Référence : Arrêté DOMANIA 1281 du 24 octobre 2018 du Président de la  
métropole du grand Nancy.**

**Enquête publique du 26 novembre au 11 décembre 2018**

**I - RAPPORT D'ENQUETE**

Francis GERARD  
Commissaire enquêteur



## **SOMMAIRE :**

### **I – GENERALITES**

- 11 – Situation
- 12 – Objet de l'enquête
- 13 – Cadre juridique
- 14 – Nature et caractéristiques du projet
- 15 – Composition du dossier

### **II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

- 21 – Organisation de l'enquête
  - 211 - Désignation du commissaire enquêteur
  - 212 - Modalités de l'enquête
  - 213 - Arrêté d'organisation de l'enquête
  - 214 - Information effective du public
- 22 – Déroulement de l'enquête
  - 221 - Déroulement des permanences
  - 222 - Climat dans lequel s'est déroulée l'enquête
  - 223 - Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registre d'enquête
  - 224 - Notification du procès-verbal de synthèse
  - 225 - Relation comptable des observations

### **III – ANALYSE DES OBSERVATIONS**

- 31 – observation portée sur le registre (Saulxures-lès-nancy)
- 33 – observation exprimée verbalement

### **PIECES-JOINTES :**

- 1 - Procès-verbal de synthèse
- 2 – Certificat d'affichage de l'arrêté à la mairie de Saulxures-lès-Nancy

Les registres d'enquête sont déposés au siège de la Métropole du Grand Nancy.

## **I - GENERALITES**

### **11 – Situation**

La commune de Saulxures-lès-Nancy (54420) est située aux portes de l'agglomération nancéenne à six kilomètres du chef-lieu de département et est intégrée à la Métropole du Grand Nancy.

Au cours des années 1970 à 2000, la commune a vu la construction de plusieurs lotissements avec la création de voies privées ouvertes à la circulation publique.

Certains classements n'ayant pas été menés à leur terme antérieurement, il en résulte une situation complexe pour ces voiries qui sont, en général, déjà entretenues par la collectivité. Compte-tenu de cette situation, et dans le cadre de sa compétence voirie, la Métropole du Grand Nancy envisage de procéder au classement d'office de ces voies privées ouvertes à la circulation publique en mettant en œuvre la procédure prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme.

### **12 – Objet de l'enquête**

La présente enquête publique concerne le projet présenté par la Métropole du Grand Nancy de classement d'office dans le domaine public routier des voies et réseaux des lotissements « les hameaux », « les hauts jardins », « le clos des saules », « le clos de la forêt », « le hameau du Saulx » et la « rue de Prarupt » à Saulxures-lès Nancy.

### **13 - Cadre juridique**

L'enquête se déroule conformément aux textes réglementaires suivants :

- Code de l'urbanisme :  
article L.318-3  
articles R.318-10 et R.318-11
- Code de la voirie publique :  
articles L.141-3, R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9
- Délibération n° 9 de la Métropole du Grand Nancy prise au cours de la séance du 21 septembre 2018
- Arrêté de monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy n° Domania 1281 du 24/10/2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête de classement d'office dans le domaine public routier métropolitain des voies et des réseaux des lotissements désignés.

## 14 –Nature et caractéristiques du projet

La Métropole du Grand Nancy envisage le classement d'office de différentes voiries et réseaux de Saulxures-lès-Nancy à savoir :

### - lotissement « les hameaux » (Cf. délibération 9.1):

Concerne les allées Léo Lagrange et Jean Bouin (AX 361 – 1366 m2), l'allée Pierre de Coubertin (AX 362 – 1746 m2) qui appartiennent au « *groupe immobilier les hameaux de Saulxures-lès-Nancy* » pour lesquelles bien que la commune ait délibéré pour leur classement le 07/05/1976, aucun acte notarié n'est intervenu.

En l'état, du fait de la difficulté de retrouver la société, il apparaît très difficile ou impossible de régulariser par acte notarié classique.

### - Allée du Prarupt » (Cf. délibération 9.1) :

Cette allée (AW211 – 1554m2) posant des difficultés similaires, il est proposé d'appliquer la même procédure.

### - Lotissement « les hauts jardins » (réalisé en 1971) - (Cf. délibération 9.2) :

Concerne la rue des hauts jardins et un chemin (AD 41 – 1022m2) qui appartiennent aux différents copropriétaires pour lesquels bien que la commune ait délibéré pour leur classement le 23/11/1990 avec enquête publique du 01 au 15 octobre 1990, aucun acte notarié n'est intervenu.

### - lotissement « Le clos des Saules » (réalisé en 2000) »-(Cf. délibération 9.3):

Concerne l'impasse des saules (parcelles AW 157, 159, 163, 74, 179, 190 et 200 – 1831 m2) qui appartient à l'association syndicale du clos des saules. Du fait de la difficulté à retrouver l'association, il sera très difficile ou impossible de régulariser par acte notarié classique.

### - lotissement « le clos de la forêt » - Cf. délibération 9.4) :

Concerne les rues des hêtres, des chênes, des pins, de l'impasse de la forêt, la liaison piétonne entre la rue des chênes et la rue des pins, ainsi qu'une partie de la rue de Franche-Comté (AT 316), partie de la rue des hêtres (AT 357), parties des rues de la forêt, des hêtres, des allées des bouleaux et des peupliers ainsi que la liaison piétonne entre l'allée des bouleaux et la rue de la forêt, un espace vert et un chemin (AT 360), partie de l'allée des peupliers (AT 413), chemin vers la rue des sables (AT 422). Ces parcelles (13925 m2) appartiennent aux copropriétaires. Or du fait de la difficulté à réunir l'accord de tous les copropriétaires et de l'absence d'association syndicale représentative, il sera très difficile ou impossible de régulariser par acte notarié classique.

### - lotissement « les hameaux du saulx » (réalisé en 1985) - Cf. délibération 9.5) :

Concerne la surface cadastrée AH 130 (875 m2) et la rue auguste Renoir AH 131 (1230m2) appartenant à l'association syndicale du hameau de Saulx. Leur classement a fait l'objet d'une délibération de la Métropole du grand Nancy en date du 22 mars 2007.

Du fait de la disparition de l'association, il sera très difficile ou impossible de régulariser par acte notarié classique.

## **15- Composition du dossier**

Le dossier est composé de cinq tomes distincts consultables en mairie de Saulxures-lès-Nancy, au siège de la Métropole du Grand Nancy et sur le site internet de celle-ci.

1 – Classement d’office des voies, réseaux et dépendances de voirie lotissement « **les Hameaux et Prarupt** » comportant :

- une note de présentation
- plan de situation et parcellaire
- délibération de la Métropole du Grand Nancy du 21 septembre 2018
- arrêté de la Métropole du Grand Nancy du 24 octobre 2018
- état parcellaire
- publicité

2 – Classement d’office des voies, réseaux et dépendances de voirie lotissement « **les Hauts Jardins** » comportant :

- une note de présentation
- plan de situation et parcellaire
- délibération de la Métropole du Grand Nancy du 21 septembre 2018
- arrêté de la Métropole du Grand Nancy du 24 octobre 2018
- état parcellaire
- publicité

3 – Classement d’office des voies, réseaux et dépendances de voirie lotissement « **le Clos des Saules** » comportant :

- une note de présentation
- plan de situation et parcellaire
- délibération de la Métropole du Grand Nancy du 21 septembre 2018
- arrêté de la Métropole du Grand Nancy du 24 octobre 2018
- état parcellaire
- publicité

4 – Classement d’office des voies, réseaux et dépendances de voirie lotissement « **le Clos de la Forêt** » comportant :

- une note de présentation
- plan de situation et parcellaire
- délibération de la Métropole du Grand Nancy du 21 septembre 2018
- arrêté de la Métropole du Grand Nancy du 24 octobre 2018
- état parcellaire
- publicité

5 – Classement d’office des voies, réseaux et dépendances de voirie lotissement « **le Hameau du Saulx** » comportant :

- une note de présentation
- plan de situation et parcellaire
- délibération de la Métropole du Grand Nancy du 21 septembre 2018
- arrêté de la Métropole du Grand Nancy du 24 octobre 2018
- état parcellaire
- publicité

Registres d'enquête :

- Version papier : ouverts, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur dès l'ouverture de l'enquête, à la disposition du public durant toute la période de l'enquête à la mairie de Saulxures-lès-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy à Nancy et clos à l'issue.
- Version dématérialisée : les usagers dispose de la possibilité de déposer leurs observations sur le site de la Métropole du Grand Nancy.

*Le contenu des dossiers d'enquête publique mis à la disposition du public en mairie de Saulxures-lès-Nancy, à la Métropole du Grand Nancy ainsi que sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy est complet et conforme à la réglementation.*

## **II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **21 - Organisation de l'enquête**

#### **211 - Désignation du commissaire enquêteur :**

Par arrêté n° DOMANIA 1281 en date du 24 octobre 2018, le président de la Métropole du Grand Nancy (54) désigne pour cette enquête :

Francis GERARD en qualité de commissaire enquêteur.

#### **212 - Modalités de l'enquête :**

Le 06 novembre 2018 :

- prise de contact avec Madame DEMARNE Sophie du pôle ressources – service domanialité de la Métropole du Grand Nancy – présentation du projet soumis à cette enquête – délivrance d'une partie du dossier – précision sur la mise en œuvre de la publicité et l'information des riverains propriétaires.

Le 09 novembre 2018 :

- visite sur les différents sites afin d'appréhender au mieux les éléments du dossier et contact en mairie de Saulxures-lès-Nancy (monsieur GUILLIEM du service Urbanisme) pour finaliser les conditions matérielles des permanences. L'affichage de l'arrêté est constaté ainsi que l'information complémentaire du public sur le panneau d'affichage à messages variables implanté devant la mairie, en bordure de la rue structurante de la localité visible par tous les usagers.

Le 16 novembre 2018

- prise en compte et vérification du dossier définitif à la Métropole du Grand – émargement des registres – renseignements complémentaires.

Le 26 novembre 2018 :

- Mise en ligne du dossier d'enquête complet sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy avec possibilité d'y déposer des observations

### **213 - Arrêté d'organisation de l'enquête :**

L'arrêté du Président de la métropole du grand Nancy n° DOMANIA 1281 du 24 octobre 2018 précise notamment :

- la durée de l'enquête publique : du lundi 26 novembre au mardi 11 décembre 2018 inclus ;
- les conditions d'affichage de l'arrêté au siège du grand Nancy et dans la commune de Saulxures-lès-Nancy ;
- les conditions de publicité légale ;
- les permanences du commissaire enquêteur en mairie de Saulxures-lès-Nancy à savoir : le lundi 26 novembre 2018 de 09h00 à 11h00 et le mardi 11 décembre 2018 de 14h00 à 16h00.

### **214 - Information effective du public**

**Annonces légales** (attestations jointes aux dossiers d'enquête) :

Conformément aux prescriptions légales, la publicité est parue dans deux publications :

**Première parution :**

L'Est républicain : le 07 novembre 2018 – Les tablettes lorraine : le 05 novembre 2018

**Seconde parution :**

L'Est républicain : le 28 novembre 2018 – Les tablettes lorraines : le 26 novembre 2018

**Autres formes de publicité :**

- Affichage sur le panneau de la mairie de l'avis d'enquête publique. La réalité de cet affichage est constatée par le commissaire enquêteur à l'occasion de chacune de ses permanences.
- Information sur le panneau à messages variables implanté devant la mairie en bordure de la rue principale de la localité bien en vue des usagers.
- Insertion sur les sites « internet » de la Métropole du Grand Nancy et de la mairie de Saulxures-lès-Nancy.
- La Métropole du grand Nancy a adressé à tous les propriétaires (201) des différents sites, une lettre recommandée afin de les aviser de l'enquête publique et de son objet.

*En conséquence, eu égard à l'importance de la commune et du projet, le commissaire enquêteur considère que la Métropole du Grand Nancy et la commune de Saulxures-lès-Nancy ont pleinement satisfait aux obligations en matière d'information du public.*

## **22 – Déroulement de l'enquête**

L'intégralité du dossier d'enquête publique est restée à la disposition du public du lundi 26 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018 en mairie de Saulxures-lès-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy pendant les heures habituelles d'ouverture au public et durant les deux permanences du commissaire enquêteur. Le dossier complet est demeuré également consultable sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy.

### **221-Déroulement des permanences**

- **Permanence à Saulxures-lès-Nancy le lundi 26 novembre 2018 de 09h00 à 12h00 :**  
(Initialement prévu jusqu'à 11h00 et compte-tenu de l'affluence, l'accueil des visiteurs s'est prolongé jusqu'à 12h00)

Treize propriétaires se sont présentés afin d'obtenir des renseignements sur l'objet de l'enquête publique.

Aucune observation formulée sur le registre.

- **Permanence à Saulxures-lès-Nancy le mardi 11 décembre 2018 de 14h00 à 16h00 :**

Six propriétaires se sont présentés afin d'obtenir des renseignements. Une observation écrite a été formulée sur le registre. Une observation verbale a été recueillie.

### **222 - Climat dans lequel s'est déroulée l'enquête**

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein et cordial. La tâche du commissaire enquêteur n'a pas été gênée, les représentants de la Métropole du grand Nancy et de la commune de Saulxures-les-Nancy se sont rendus très disponibles et ont répondu à toutes les sollicitations.

### **223 - Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registre d'enquête**

Le délai réglementaire dévolu à l'enquête expire le 11 décembre 2018.

Le commissaire enquêteur recueille les registres d'enquête à l'issue de la période d'enquête.

Les registres d'enquête et le rapport d'enquête publique assorti de ses conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la Métropole du Grand Nancy.

### **224 - Notification du procès-verbal de synthèse**

Le procès-verbal de synthèse est remis à Madame Sophie Demarne de la Métropole du Grand Nancy le 17 décembre 2018. (**pièce-jointe n° 1**)

### **225 - Relation comptable des observations**

Une observation formulée sur le registre mis à disposition à la mairie de Saulxures-lès-Nancy et une observation verbale recueillie ont été retranscrites dans le procès-verbal de synthèse.

Aucune observation n'a été formulée tant que le registre mis à la disposition du public au siège de la Métropole du Grand Nancy qu'à l'adresse internet dédiée.

### **III – ANALYSE DES OBSERVATIONS**

#### **31 – Observation portée sur le registre à la disposition du public à Saulxures-lès-Nancy : Le 11/12/2018**

Monsieur DEQUEANT Michel 10 allée P. de Coubertin à Saulxures-lès-Nancy.

*« La zone de retournement des véhicules sise devant le 9 de l'allée Pierre de Coubertin est utilisée comme parking. Devant cet état de fait, je demande à ce que soit rétablie la zone de retournement (pompiers, éboueurs ...)*

*« Pourquoi ? : Des véhicules viennent le long du mur de mon garage se garer et endommagent mon mur »*

#### **Réponse de la métropole du grand Nancy :**

- Concernant le stationnement dans la rue Pierre de Coubertin, le pouvoir de police de circulation est exercé par le maire. La police du stationnement fait partie intégrante de la police de la circulation dont elle est inséparable. M. Dequeant peut solliciter la mairie en cas de difficultés rencontrées dans ce cadre.

#### **Avis du commissaire enquêteur :**

Aucune observation, la réponse apportée par la Métropole est satisfaisante.

#### **32 – Observation formulée verbalement le 11/12/2018**

*« L'article L 318-3 (code de l'urbanisme) ne prévoit pas le classement de l'ensemble des réseaux divers comme le prévoit la Métropole (réseaux aériens : éclairage public – réseaux souterrains : assainissement, eaux pluviales, eau potable, électricité, gaz, réseaux fibre haut débit)*

*« Il n'existe aucun plan des réseaux au dossier : problème pour la propriété des réseaux ? A qui seront-ils ? En cas de travaux qui réglera ? »*

#### **Réponse de la métropole du grand Nancy :**

- Au sujet du classement des réseaux des lotissements, l'article 552 du code civil indique que "La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous."

#### **Avis du commissaire enquêteur :**

Tous les réseaux situés sous la voirie seront donc classés dans le domaine public routier Métropolitain.

Fait et clos à NANCY, le 19 décembre 2018

Le commissaire enquêteur

Francis GERARD



Département de Meurthe-et-Moselle

Métropole du Grand Nancy

**ENQUETE PUBLIQUE**

**PROJET DE CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE  
PUBLIC METROPOLITAIN DES VOIES ET RESEAUX**

**DES LOTISSEMENTS :**

- LES HAMEAUX -LES HAUTS JARDINS- LE CLOS DES SAULES**
- LE CLOS DE LA FORET- LE HAMEAU DE SAULX**

**ET LA RUE DE PRARUPT**

**A SAULXURES LES NANCY**

**Référence : Arrêté DOMANIA 1281 du 24 octobre 2018 du Président de la  
métropole du grand Nancy.**

**Enquête publique du 26 novembre au 11 décembre 2018**

**II - CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU  
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Francis GERARD  
Commissaire enquêteur



## **CONCLUSIONS MOTIVEES :**

### **LE PROJET :**

La présente enquête publique concerne le « *projet de classement d'office dans le domaine public routier métropolitain des voies et réseaux des lotissements - Les hameaux – Les Hauts Jardins – le clos des Saules - le clos de la Forêt – le hameaux de Saulx et la rue de Prarupt – sur le territoire de la commune de Saulxures-lès-Nancy (54850) »*

Au cours des années 1970 à 2000, la commune de Saulxures-lès-Nancy a vu la construction de plusieurs lotissements avec création de voies privées ouvertes à la circulation publique.

Certains classements n'ayant pas été menés à leur terme antérieurement, il en résulte une situation complexe pour ces voiries qui sont, en général, déjà entretenues par la collectivité. Compte-tenu de cette situation, et dans le cadre de sa compétence voirie, la Métropole du Grand Nancy envisage de procéder au classement d'office de ces voies privées ouvertes à la circulation publique en mettant en œuvre la procédure prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme.

**Par arrêté DOMANIA 1281 du 24 octobre 2018, le président de la Métropole du Grand Nancy prescrit une enquête publique pour ce classement dont la durée a été fixée à 16 jours du 26 novembre au 11 décembre 2018.**

### **DEROULEMENT DE L'ENQUETE :**

L'enquête publique s'est déroulée conformément à la législation en vigueur, tant au niveau de sa durée (16 jours) que de sa publicité (courriers aux propriétaires, annonces légales et affichage).

Les deux permanences et la mise à disposition du dossier durant les ouvertures de la mairie et de la Métropole du Grand Nancy ont permis au public le plus large de s'informer sur ce projet et de formuler ses observations.

### **En conclusion, le commissaire enquêteur considère :**

#### **Sur la forme :**

- que le dossier soumis à l'enquête publique était complet, clair, facilement compréhensible et permettait d'appréhender toutes les caractéristiques du projet,
- que la publicité accordée à cette enquête permettait au plus large public de s'informer sur le projet (annonces légales – sites internet des collectivités – publication communale),
- que l'organisation des permanences assurées par le commissaire enquêteur était adaptée et que le dossier est resté consultable en mairie de Saulxures-lès-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy durant les heures d'ouverture au public,
- que le dossier d'enquête pouvait également être consulté sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy,

- que les propriétaires riverains ont été avisés par courriers (LR),
- qu'il était possible de déposer ses observations sur les registres mis à disposition à la mairie de Saulxures-lès-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy et par courrier électronique sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy,

**Sur le fond :**

- que le projet de classement d'office est conforme aux obligations imposées par la loi ;
- que la Métropole du Grand Nancy considère que les différentes voies et réseaux de ces « anciens » lotissements doivent être intégrés dans le domaine public métropolitain ;
- que toutes les voies sont ouvertes à la circulation publique et qu'elles sont indispensables pour la desserte des riverains ;
- qu'il apparaît que c'est déjà la collectivité qui assure l'entretien de ces voies et réseaux sans opposition des riverains ;
- qu'aucune opposition à ce classement ne s'est manifestée.

**AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**En conséquence, le commissaire enquêteur émet**

**UN AVIS FAVORABLE**

**au classement d'office dans le domaine public routier métropolitain des voies et réseaux des lotissements - Les hameaux – Les Hauts Jardins – le clos des Saules - le clos de la Forêt – le hameaux de Saulx et la rue de Prarupt  
sur le territoire de la commune de Saulxures-lès-Nancy (54850**

Fait et clos à NANCY le 19 décembre 2018,  
Le commissaire enquêteur  
Francis GERARD



PJA

## LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

des observations écrites dans les registres d'enquête (registres papier et adresse internet).

**Référence :** arrêté du Président de la Métropole du Grand Nancy n° DOMANIA 1281 en date du 07 novembre 2018.

**Nature de l'enquête :** Projet de classement d'office dans le domaine public routier métropolitain des voies et réseaux des lotissements les Hameaux, les hauts Jardins, le Clos des Saules, le Clos de la forêt, le Hameau du Saulx et la rue de Prarupt à Saulxures-lès-Nancy.

**Durée de l'enquête :** du 26 novembre 2018 au 11 décembre 2018 inclus soit 16 jours.

**A l'attention de monsieur le Président de la Métropole du grand Nancy.**

L'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions matérielles, la qualité de l'accueil à la mairie de Saulxures-lès-Nancy est à souligner. La salle dédiée mise à disposition par la municipalité s'est révélée parfaitement adaptée à l'accueil des visiteurs.

Durant l'enquête publique, dix neuf habitants des lotissements concernés sont venus consulter le dossier d'enquête.

Au cours de la seconde permanence, une observation écrite a été portée sur le registre d'observation mis à disposition à la mairie de Saulxures-lès-Nancy et une observation verbale a été recueillie.

Aucune observation n'a été formulée tant sur le registre disponible à la Métropole du Grand Nancy qu'à l'adresse internet dédiée.

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'environnement, je vous demande de m'adresser sous 15 jours, vos éléments de réponse au regard de chaque observation du procès-verbal de synthèse joint.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Remis au représentant du  
Président de la Métropole du Grand Nancy  
le 17 décembre 2018.

Le commissaire enquêteur  
Francis GERARD



Reçu le 17/12/2018  
par



## PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

des observations écrites et verbales formulées au cours de l'enquête

**Référence** : arrêté du Président de la Métropole du Grand Nancy n° DOMANIA 1281 en date du 07 novembre 2018.

**Nature de l'enquête** : Projet de classement d'office dans le domaine public routier métropolitain des voies et réseaux des lotissements les Hameaux, les hauts Jardins, le Clos des Saules, le Clos de la forêt, le Hameau du Saulx et la rue de Prarupt à Saulxures-lès-Nancy.

**Durée de l'enquête** : du 26 novembre 2018 au 11 décembre 2018 inclus soit 16 jours.

### **Observation mentionnée sur le registre à la disposition du public en mairie de Saulxures-lès-Nancy**

Le 11/12/2018

Monsieur DEQUEANT Michel 10 allée P. de Coubertin à Saulxures-lès-Nancy.

*« La zone de retournement des véhicules sise devant le 9 de l'allée Pierre de Coubertin est utilisée comme parking. Devant cet état de fait, je demande à ce que soit rétablie la zone de retournement (pompiers, éboueurs ...)*

*« Pourquoi ? : Des véhicules viennent le long du mur de mon garage se garer et endommagent mon mur »*

### **Observation formulée verbalement au cours de la seconde permanence par une personne qui n'a pas désiré la matérialiser sur le registre :**

Le 11/12/2018

*« L'article L 318-3 (code de l'urbanisme) ne prévoit pas le classement de l'ensemble des réseaux divers comme le prévoit la Métropole (réseaux aériens : éclairage public – réseaux souterrains : assainissement, eaux pluviales, eau potable, électricité, gaz, réseaux fibre haut débit)*

*« Il n'existe aucun plan des réseaux au dossier : problème pour la propriété des réseaux ? à qui seront-ils ? en cas de travaux qui réglera ? »*

15 décembre 2018

Le commissaire enquêteur



PREMIERE JOURNÉE

Les 26 novembre 2018 de 09 heures 00 à 11 heures 00

Observations de M<sup>(1)</sup> Permanence du commissaire enquêteur.

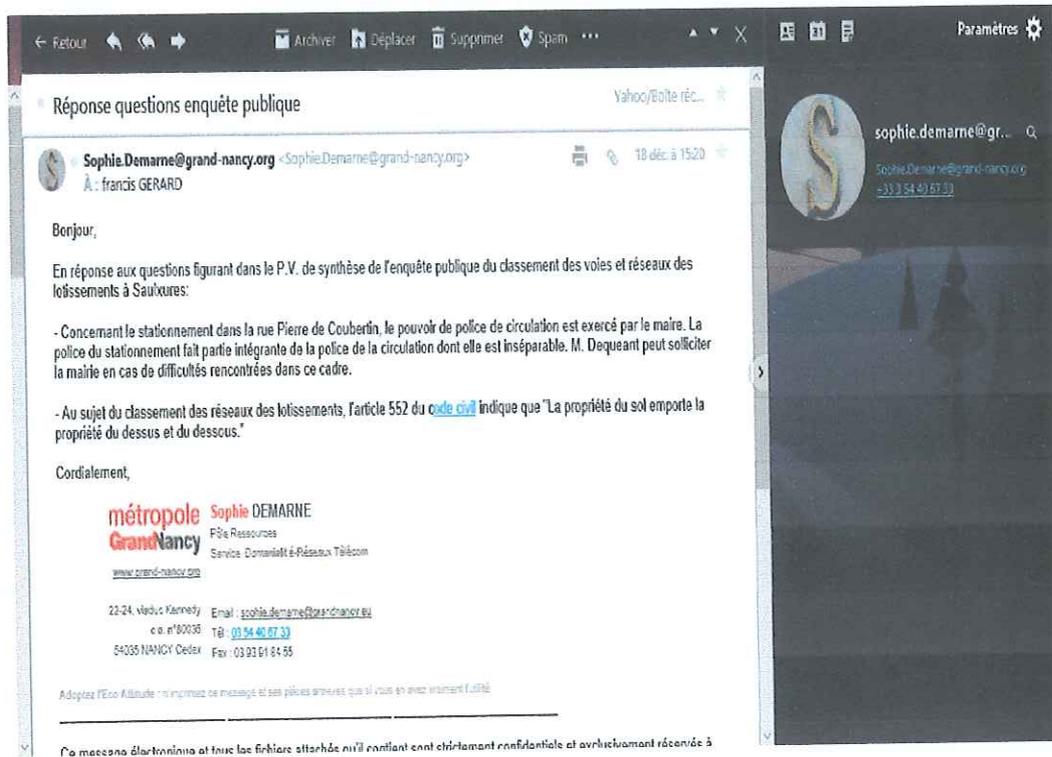
Permanence du commissaire enquêteur  
le 11 décembre 2018 de 14h00 à 16h00

M<sup>(1)</sup> DEQUÉANT Michel  
10 allée P. de COBERTIN (Les Hamours).

La zone de retournement des véhicules mise devant le n° 9 de l'allée Pierre de COBERTIN est utilisée comme parking.

Devant cet état de fait je demande à ce que soit rétablie la zone de retournement. (Pompier, éboueurs...)  
Pompier: Des véhicules viennent le long du mur de mon garage le garer et endommagent mon mur.

## Réponse de madame Sophie Demarne au procès-verbal de synthèse



← Retour ↶ ↷ → Archiver Déplacer Supprimer Spam ... Paramètres

Réponse questions enquête publique Yahoo/Boîte réc...

**Sophie.Demarne@grand-nancy.org** <Sophie.Demarne@grand-nancy.org>  
À : francis GERARD 18 déc. à 15:20

Bonjour,

En réponse aux questions figurant dans le P.V. de synthèse de l'enquête publique du classement des voies et réseaux des lotissements à Saulxures:

- Concernant le stationnement dans la rue Pierre de Coubertin, le pouvoir de police de circulation est exercé par le maire. La police du stationnement fait partie intégrante de la police de la circulation dont elle est inséparable. M. Daqueant peut solliciter la mairie en cas de difficultés rencontrées dans ce cadre.
- Au sujet du classement des réseaux des lotissements, l'article 552 du [code civil](#) indique que "La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous."

Cordialement,

**métropole GrandNancy** Sophie DEMARNE  
Fête Ressources  
Service : Domaines & Réseaux Télécom  
[www.grand-nancy.org](http://www.grand-nancy.org)

22-24, Victor Kennedy Email : [sophie.demarne@grand-nancy.org](mailto:sophie.demarne@grand-nancy.org)  
c.o. n°80036 Tél : [03 54 40 67 33](tel:03.54.40.67.33)  
54035 NANCY Cedex Fax : 03 83 61 84 55

Adoptez l'Éco-Alliance : n'oubliez pas de message et ses pièces jointes que si vous en avez vraiment l'utilité

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient sont strictement confidentiels et exclusivement réservés à

DÉPARTEMENT  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Saulxures-lès-Nancy, le 11 Décembre 2018

VILLE  
DE  
**SAULXURES-LÈS-NANCY**



Métropole du Grand Nancy  
Direction de l'Urbanisme  
22-24 Viaduc Kennedy  
CO n°80036  
54035 NANCY CEDEX

N/Réf. : MC/SDS/PG/

**OBJET : certificat d'affichage. -**

Monsieur le Président,

Je soussigné, Monsieur CANDAT Michel, maire de la commune de Saulxures Lès Nancy, atteste que **l'arrêté concernant le classement d'office de voiries et réseaux des lotissements « les Hameaux, le Clos des Saules, le clos de la Fôret, le hameau du Saulx à Saulxures Lès Nancy »**, a été affiché en date du 7 novembre 2018 jusqu'au 11 décembre 2018.

Vous souhaitant bonne réception de cette information,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Michel CANDAT

